



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-quatrième session

Bonn, 16-26 mai 2016

Point 9 c) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto :

**Incidences de la prise en compte du reboisement des terres
forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet
de boisement et de reboisement au titre du mécanisme
pour un développement propre**

**Incidences de la prise en compte du reboisement
des terres forestières dont le sol est épuisé en tant
qu'activités de projet de boisement et de reboisement
au titre du mécanisme pour un développement propre**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a poursuivi ses travaux sur les incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre.
2. Le SBSTA a pris note des informations recueillies par le biais des observations communiquées par les Parties à l'occasion de l'examen de ce point de l'ordre du jour, figurant dans les documents FCCC/SBSTA/2011/MISC.12, FCCC/SBSTA/2011/INF.15, FCCC/SBSTA/2012/MISC.10 et FCCC/SBSTA/2014/CRP.2.
3. Le SBSTA est convenu de poursuivre l'examen de la question à sa quarante-sixième session (mai 2017).

